



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

OBJET : SANTÉ

16/ Centre Municipal de Santé
Tarifs hors nomenclatures des actes de soins de pédicurie
et de podologie

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20241017-DEL20241017_16-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 16

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant le Conseil..... | 49 |
| Nombre de Conseillers en exercice..... | 49 |
| Présents..... | 34 |
| Absents représentés..... | 7 |
| Absents excusés..... | 7 |
| Absents non excusés..... | 1 |

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX SEPT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 16

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. AUBRY, M. BADI, M. HARDOUIN, M. KHALED, M. MASTOURI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. GUESMI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. BOUILLAUD, Conseiller municipal, représenté par M. FOURDRIGNIER,
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par M. BADI,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
Mme OUABBAS, Conseillère municipale, représentée par Mme LE FRANC,
M. MALHEIRO, Conseiller municipal, représenté par Mme MEDEVILLE.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. SEBKHI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. OURABAH-BERTOOUT, Adjoint au Maire,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
M. MRAIDI, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



SANTÉ

16/ Centre Municipal de Santé

Tarifs hors nomenclatures des actes de soins de pédicurie et de podologie

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.161-33, L.162-1-7, L.162-4, L.162-8, L.162-9, L.162-14-1, L.162-14-4, L.162-14-5, L.182-3, et L.322-3, L.861-1, L.861-3 et suivants,

vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-2 et L.1434-8, L.2134-1, L.1434-4,

vu le décret n° 91-655 du 15 juillet 1991 relatif aux conditions de prise en charge des soins délivrés dans les centres de santé,

vu l'accord national des centres de santé signé le 8 juillet 2015 et effectif au 1er avril 2016,

considérant qu'il est indispensable de diversifier l'offre de soins du Centre municipal de santé (CMS) pour s'adapter aux besoins de la population ivryenne, en proposant notamment des consultations destinées au traitement des verrues, ainsi qu'à l'élaboration de bilans de podologie, sans autre acte associé,

vu le conseil municipal du 14 décembre 2023 approuvant la mise en place d'actes hors nomenclature pour de consultations de pédicurie et de podologie,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE l'actualisation de l'offre de soins du Centre municipal de santé « Fanny Dewerpe », en pédicurie et podologie, à destination des personnes non-diabétiques, et FIXE les tarifs comme suit :

- Soins de traitement des verrues : 20,00 €
- Soins de pédicurie (hors diabétique et supérieures aux séances prises en charge) : 35,00 €
- Bilan de podologie sans confection de semelles : 35,00 €
- Bilan de podologie + confection semelles + suivi : 120,00 €

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 23/10/2024